

Demande d'autorisation de sous-louer

Lettre au bailleur — art. 262 CO (le consentement du bailleur est requis avant toute sous-location)

Expéditeur (locataire principal)

Nom et prénom :

Adresse :

Destinataire

Bailleur / gérance :

Adresse :

Envoi : lettre recommandée

Lieu et date :

Objet : demande d'autorisation de sous-location — logement de pièces,

Madame, Monsieur,

Locataire du logement mentionné en objet depuis le, je sollicite votre accord pour le sous-louer, conformément à l'art. 262 CO, aux conditions suivantes :

- Sous-locataire :
- Période : du au (ou durée indéterminée)
- Objet : ☐ logement entier ☐ partie du logement (.....)
- Loyer de sous-location : CHF par mois (détail du calcul ci-joint : loyer principal, prorata, éventuel supplément justifié)
- Motif :

Je reste naturellement **pleinement responsable** envers vous de l'exécution du contrat de bail, notamment du paiement du loyer et du soin apporté au logement. Le sous-locataire s'engagera par écrit à respecter le règlement de maison.

Je vous remercie de me faire part de votre **réponse par écrit** dans un délai raisonnable. Sans opposition fondée sur l'un des motifs de l'art. 262 al. 2 CO, je considérerai la sous-location comme autorisée aux conditions ci-dessus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Lieu et date :

Le locataire principal Signature :	Annexe(s) : dossier du sous-locataire Signature :
---	--

Modèle établi selon le Code des obligations (art. 253 à 273c CO) · Sources officielles vérifiées · À jour juillet 2026

Ce modèle est fourni par Logis.Actuel à titre d'information générale et ne constitue pas un conseil juridique. Les règles peuvent varier selon le canton et la situation (type de logement, clauses particulières, formule officielle cantonale). Il est utilisé, complété et adapté sous la seule responsabilité de son utilisateur ; l'éditeur de logisactuel.ch décline toute responsabilité quant aux conséquences de son utilisation ou de son inadéquation à une situation particulière. Pour vérifier la conformité de ce document à votre situation, adressez-vous à un professionnel : permanence juridique, ASLOCA (locataires), association de propriétaires ou avocat spécialisé en droit du bail.